

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>25</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>27</b>
<b>Exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20250226-DEL-2025-08-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2025  
Date de réception préfecture : 28/02/2025

  
**Pays Monts & Barrages**  
Le Château 87460 BUJALEUF

### EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 19 février 2025

#### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER représentée par **Antony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Philippe DUTHEIL** représenté par **Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Dominique LAUBARY - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT** représenté par **Franck LETOUX**.

#### MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

**Jean-Pierre NEXON** à **Carole BEN TOUMIA - Josiane ROUCHUT** à **Claudine GIRAUD**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### DÉLIBÉRATION N° 2025-08

#### OBJET : POSTE CHARGÉE DE MISSION EMPLOI-FORMATION

Monsieur le Président rappelle que conformément à la convention territoriale 2021-2026, le PETR du Pays Monts et Barrages met en œuvre le projet de territoire 2021-2026 pour le compte des EPCI-FP membres. Parmi les missions confiées au PETR figure la mise en œuvre du développement économique et social du territoire avec notamment l'animation de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'emploi-formation.

Il rappelle :

- qu'une chargée de mission Emploi-Formation a été recrutée le 3 juin 2019
- que cette mission est intégrée au service développement économique et social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette réorganisation a permis d'avoir une action plus lisible sur l'emploi-formation et d'aboutir notamment à la mise en place de 3 instances de dialogue sur le volet emploi-formation : le Comité local de l'emploi (CLE) Monts et Barrages, le Comité local école-entreprise (CLÉE) Monts et Barrages et le Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) en lien avec les services de l'État.

Les missions liées au poste sont les suivantes :

- Réalisation de diagnostics territoriaux et/ou par filière
- Définition des perspectives en ressources humaines des entreprises
- Élaboration du programme d'actions du territoire au regard des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation
  - Accompagnement les entreprises dans leurs projets formation et recherche d'emplois
  - Conduite et participation à l'animation des projets partenariaux en cohérence avec les orientations fixées par le comité de pilotage
    - Contribution au développement de l'emploi, à la sécurisation des parcours professionnels et à l'insertion dans l'emploi
      - Organisation et animation des comités de pilotage et réunions techniques
      - Suivi et participation aux actions menées sur le territoire en lien avec l'emploi et la formation (démarche TZCLD, animation du droit à l'emploi, etc.)
      - Développement d'un réseau d'hébergements à destination des apprentis, stagiaires et saisonniers.

L'agent actuellement en poste sur cet emploi arrive en fin de contrat à durée déterminée et justifiera de 6 ans de services effectifs accomplis de manière continue au 2 juin 2025. Elle pourra donc prétendre à un Contrat à Durée Indéterminée en application des dispositions de l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de se prononcer sur le recrutement de la Chargée de mission actuellement en poste, en Contrat à durée indéterminée, à compter du 3 juin 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- autorisent le Président à recruter cet agent non titulaire en Contrat à Durée Indéterminée en application des dispositions de l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour occuper l'emploi de Chargée de mission Emploi-Formation ;
- disent qu'un contrat de travail à durée indéterminée sera proposé à cet agent ;
- précisent que cet emploi Chargée de mission Emploi-Formation, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux - filière administrative ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**

